

des écolages)
notion
dans la fixation
de
et des changements de
propos du Conservatoire
(L'Impex du 25 février, à
Réponse: a

dans le magazine Edito)
fois pour qu'il paraisse
a dû retoucher plusieurs
propos d'un dessin qu'il
(L'Impex du 24 février, à
Réponse: c

19 février 2015)
(L'Impex du
Réponse: c

Qui a dit?

1. «Il n'est pas décent que l'argent du contribuable neuchâtelois soutienne des gens qui ont choisi de s'installer hors canton, le plus souvent justement pour des raisons fiscales.»

- a) Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat en charge du DEF
- b) Patrick Siron, président du syndicat des agents de police neuchâtelois
- c) Fanny Noghero, secrétaire générale du PLRN

2. «C'est inquiétant puisqu'on se retrouve, avec cette manière d'opérer, dans une situation où l'on se met à penser à la place des autres, à présupposer comment autrui pourrait réagir.»

- a) Renald Luzier, dit Luz, caricaturiste de presse et auteur de bandes dessinées
- b) Alain Maillard, rédacteur en chef de la revue *Edito*, magazine des médias suisses
- c) Vincent L'Epée, dessinateur de presse

3. «C'est aussi un défi supplémentaire d'être en face de gens qui ne comprennent rien de ce que je dis.»

- a) Laurent Kurth, conseiller d'Etat, à propos de sa rencontre avec la population de La Chaux-de-Fonds
- b) Pierre-André Monnard, conseiller communal et national, à propos de ses méthodes de comptabilité personnelles
- c) Stromae, chanteur, à propos de sa tournée qui l'emmènera en Afrique, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud et en Asie

Conférence:

les effets des grands gradients écologiques

Les naturalistes de l'époque ont noté que d'une zone tropicale à une zone tempérée, les communautés de plantes et animaux se raréfient et la compétition interspécifique baisse. D'où des hypothèses pour expliquer l'influence des gradients écologiques sur la biodiversité et le fonctionnement des espèces. La question actuelle est de vérifier ces hypothèses au niveau des gradients d'altitude, comme dans les Alpes. Les premiers résultats montrent que plus on monte, plus la diversité des espèces diminue, le climat y étant moins favorable. Cela sert d'outil pour comprendre les effets du réchauffement global sur la biodiversité.

Par Sergio Rasmann, Laboratoire d'écologie, Institut de biologie, Université de Neuchâtel, le mercredi 25 mars à 20 heures à l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle.

Organisation: Société neuchâteloise des sciences naturelles.

(com./réd.)

La Bataille des livres

La Bataille des livres est une association suisse de promotion de la lecture présente dans six pays francophones: Suisse, Haïti, Canada, Sénégal, Belgique et France. Créée il y a 17 ans à Genève, la Bataille des livres s'adresse à des élèves de 8 à 12 ans et propose chaque année aux enseignants inscrits une sélection de trente livres, adaptée au degré scolaire des élèves et réactualisée chaque année. Celle-ci est accompagnée de tout un panel d'activités imaginées pour stimuler le plaisir de lire des participants, dans un esprit d'ouverture, de réflexion sur le monde et de tolérance.

Plus d'infos: www.bataille-des-livres.ch.

(com./réd.)

Acronymes

Le 6 mars dernier, comme nous l'indique son site internet, la HEP-BEJUNE a accueilli «la Journée nationale de formation et d'échange des formatrices et formateurs HEP sur la mise en pratique du CARAP dans les formations des enseignantes et enseignants organisée à l'initiative du groupe spécialisé Langues étrangères de la COHEP avec l'appui de la CDIP et du CELV». Nous espérons vivement que tout s'est bien passé... (com./sl.)



Au casse-pipe!

Au moment où, dans certaines grandes enseignes, l'on prend des mesures pour préserver la santé du personnel de vente privé de la lumière du jour, il est préoccupant d'observer que notre employeur faillit à ses responsabilités en conduisant de plus en plus d'enseignants au *burn-out* par la mise en place d'une intégration désordonnée.

.....
Pierre Graber, président du SAEN



On savait déjà que notre canton est le plus mauvais employeur du pays en ce qui concerne les salaires des enseignants des premiers degrés, on est maintenant atterré de découvrir qu'il met gravement en danger leur santé en pratiquant une intégration incontrôlée. Il ne se passe ainsi bientôt plus un mois sans que nous soyons mis au courant de nouveaux dérapages. Qu'on ne se méprenne pas! D'une manière générale, les enseignants neuchâtelois sont favorables à l'intégration... mais dans certaines limites. Si les choses se passent plutôt à satisfaction aux cycles 2 et 3, il faut bien admettre qu'il en va tout autrement au cycle 1, particulièrement pour les années 1 et 2.

Un principe de réalité

Depuis l'entrée en vigueur du concordat HarmoS, tous les enfants de 4 ans révolus sont censés commencer l'école. Tenant à la fois du devoir et du droit, ça change considérablement la donne. Auparavant, les parents d'enfants à besoins particuliers différaient fréquemment l'entrée à l'école infantine ou tentaient d'autres démarches avant l'école primaire. Durant cette période, un certain nombre de cas étaient orientés dans d'autres voies.

Désormais, c'est toute une classe d'âge qui débarque en 1re année. Et ça complique nettement la tâche des enseignants. D'autant plus que, dans le même temps, le Plan d'études romand (PER) est entré en vigueur pour les premiers degrés aussi. Et, bien entendu, l'autorité attend des enseignants qu'ils assurent la progression de la classe tout en intégrant des gosses parfois sévèrement déphasés.

Mission impossible?

Les collègues qui enseignent dans ces degrés sont conscients qu'il faut accorder un maximum de chance à chaque enfant. Ils comprennent qu'il convient de laisser un délai raisonnable avant d'envisager une mise à l'écart du groupe ou d'autres mesures moins radicales. Ils ont

hélas parfois affaire à de véritables petits monstres qui sabotent (même inconsciemment) le travail à conduire avec la classe. Ainsi, une enseignante a été submergée par un torrent d'insultes se concluant par un «grosse salope»¹ bien senti. Informée de l'épisode, la direction... n'a rien entrepris², mais demandé à l'enseignante si elle attendait une réaction de sa part. Ailleurs, à deux reprises en quelques mois, un enfant contrarié de 5 ans a craché à la tête de son enseignante³. Récemment, après plus d'un semestre, un enfant de 4 ans met encore le chambard dans sa classe, empêchant les autres d'être un tant soit peu attentifs aux explications de l'enseignante. Pourtant, après des semaines de cet acabit, l'enfant avait été soumis à un examen, mais il était alors tellement hors contrôle qu'aucun diagnostic n'a pu être posé. Face à cette situation, des périodes d'appui individuel en classe par une éducatrice ont été accordées. Pourtant, même dans ces conditions, l'enfant reste parfois incontrôlable. L'enseignante a peur que celui-ci se saisisse d'un objet apparemment anodin et en fasse un usage dangereux⁴.

Quelles solutions?

L'enseignant peut légitimement protéger sa santé en faisant état de son épuisement professionnel, mais ça ne règle pas réellement le problème. Est-ce trop demander que les procédures d'examen de ces cas soient traitées **en urgence absolue** dans les premiers degrés?

Comme le personnel de vente, les enseignants devront-ils attaquer leur employeur en justice pour obtenir qu'il assume les responsabilités que lui impose l'article 6 de la Loi fédérale sur le travail (Ltr)?

¹ désolé, mais le reste du couplet était du même style.

² l'élève présente un comportement déviant depuis des années.

³ vous remarquerez qu'elle s'était par conséquent mise à sa hauteur; le gosse n'était pas sur des échasses.

⁴ euphémisme.

B.E.P. / P.S.

Un intéressant article est paru dans *l'Impex* du 7 février dernier portant pour titre «Pas simple, le travail avec les élèves à besoins éducatifs particuliers».

Si l'on peut regretter que la rédaction ne se penche sur ces problématiques que poussée par des témoignages anonymes d'enseignants mécontents (qui feraient bien de rejoindre les rangs de notre association, ce serait plus efficace...), on se doit de relever la qualité du travail du journaliste quant à la présentation de la problématique et des enjeux. Néanmoins, les propos de votre serviteur ayant été coupés sans pitié et (presque) sans retenue, nous nous proposons de les transcrire ici *in extenso* pour une meilleure compréhension de son point de vue.

Comme la grande majorité de ses collègues, Stefan Lauper, membre Syndicat autonome des enseignants (SAEN), voit d'un bon œil, a priori, les mesures destinées aux élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). «Le problème, c'est que le Département cantonal de l'éducation, comme dans d'autres dossiers, donne l'impression d'avancer sans s'appuyer sur un plan cohérent: on demande aux enseignants d'appliquer toute une série de mesures, mais les moyens pédagogiques, matériels ou financiers sont insuffisants, ou alors n'ont pas encore été mis en place. Ajoutez toutes les autres réformes de ces dernières années et vous comprendrez pourquoi les enseignants qui s'engagent le plus sont en burn-out...» Stefan Lauper, qui pilote au sein du SAEN un groupe de travail sur l'intégration scolaire, observe que les troubles des élèves sont mieux détectés, de surcroît toujours plus tôt. «Mais on assiste à un phénomène inquiétant de

pathologisation. On n'accepte plus qu'un élève ait des difficultés. Et c'est bien sûr à l'enseignant de s'adapter...» Il poursuit: «L'individualisation, c'est très bien, mais avec une vingtaine d'élèves, on atteint vite les limites de la démarche. Il faut dire les choses comme elles sont: il est impossible pour un enseignant de répondre à tous les besoins de chacun de ses élèves. D'ailleurs, d'un point de vue pédagogique, répondre immédiatement et systématiquement à tous les besoins de chaque élève revient à le priver de toute occasion de se dépasser et de progresser dans ses apprentissages.» Il relève d'autre part que l'équité entre élèves n'est actuellement pas respectée. «Nous comptons beaucoup sur la PES (procédure d'évaluation standardisée) pour que les élèves bénéficient des mesures auxquelles ils ont droit indépendamment du statut socioprofessionnel des parents ou du lieu de résidence.»

Enfin, selon l'enseignant, «la hausse du nombre d'élèves BEP correspond d'un côté à une volonté politique (en réduisant le nombre d'élèves qui sont scolarisés dans les écoles spécialisées, l'Etat fait des économies), mais aussi à une tendance, dans les premiers degrés, à signaler toute caractéristique personnelle hors norme (les enseignants étant inquiets de se voir reprocher de n'avoir pas remarqué les besoins particuliers d'un enfant). Finalement, on attend aujourd'hui de l'école qu'elle fasse réussir tous les élèves. Les exigences des formations subséquentes n'ont cessé d'augmenter et la pression s'est accentuée sur l'école.» (sl)

Complètement farté

(Il n'y a pas que les skieurs qui dérapent)

Alors comme ça, je peux écrire le jeudi dans un journal local¹ qu'entre «quinze et vingt» étudiants d'un lycée auraient «apparemment» été renvoyés d'un camp de ski. Et jeter le discrédit sur l'équipe d'encadrement du camp en laissant entendre que les renvois n'auraient été prononcés que suite à la visite du directeur et, donc, d'un revirement coupable de l'équipe dans sa ligne de conduite. Et faire état d'une «rumeur» qui voudrait que ledit directeur serait opposé à l'organisation de camps de ski. Et laisser entendre que la direction de l'établissement serait «mal à l'aise dans cette affaire». Et pondre quelques phrases truffées d'hyperboles triviales et non avenues (puisque non vérifiées). Pour quoi? Pour que le lendemain, le vendredi, donc, mon chef rédige un piteux rectificatif² sur l'«affaire», après avoir entendu le directeur... Lequel apporte les éléments d'information (parmi lesquels on ne relèvera ici que le nombre d'étudiants concernés: huit, en fait...) que moi, journaliste inconséquent de *l'Impex*, je n'étais pas allé collecter pour mon papier de la veille.

S'il est juste que l'on renvoie à la maison les étudiants qui ne respectent pas les règles lors d'un camp de ski, où renverra-t-on les journalistes qui ne respectent pas les règles de leur maison? En camp de ski? (sl)

¹*l'Impex* du 12 février 2015

²*l'Impex* du 13 février 2015

